

**AVENANT PORTANT PROROGATION DU PROTOCOLE D'ACCORD DU 22 FEVRIER 2022
RELATIF A LA PROMOTION DE LA DIVERSITE ET DE L'EGALITE DES CHANCES**

Entre, d'une part,

- l'Union des caisses nationales de sécurité sociale, représentée par sa directrice, Isabelle Bertin, dûment mandatée à cet effet par le comité exécutif des directeurs le 14 janvier 2026,

et, d'autre part,

- les organisations syndicales soussignées,

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

Le Protocole d'accord du 22 février 2022 relatif à la promotion de la diversité et de l'égalité des chances cessera de produire ses effets le 31 mars 2026.

Les parties signataires conviennent de proroger l'accord actuellement en vigueur pour la durée nécessaire à la conduite et à la finalisation de la négociation engagée.

Cette prolongation a pour objet d'assurer, sans interruption, la continuité et la pleine effectivité des dispositions actuellement applicables.

Elles ont donc convenu des dispositions qui suivent :

Article 1 – Prorogation du protocole d'accord du 22 février 2022 relatif à la promotion de la diversité et de l'égalité des chances

A l'article 17 du protocole d'accord du 22 février 2022 relatif à la promotion de la diversité et de l'égalité des chances, la phrase : « *Il est conclu pour une durée déterminée de 4 ans. Il n'est pas renouvelable par tacite reconduction. A l'issue du délai de 4 ans, il prendra ainsi fin de plein droit et cessera de produire tout effet.* » est remplacée par la phrase : « *Il est conclu à durée déterminée jusqu'au 30 septembre 2026* ».

Article 2 – Dispositions diverses

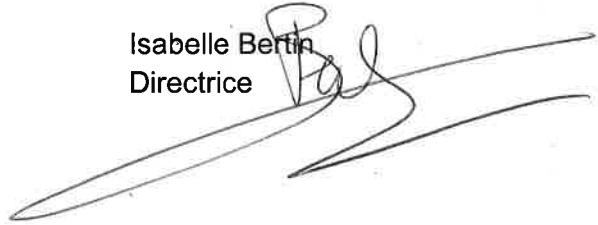
Le présent accord entre en application sous réserve de l'agrément ministériel prévu par le Code de la Sécurité sociale, et ne vaut en aucun cas engagement unilatéral de l'employeur.




Il est d'application impérative à l'ensemble des organismes du Régime général de Sécurité sociale.

Fait à Montreuil, le 17 février 2026

Au siège de l'Ucanss
6 rue Elsa Triolet
93100 Montreuil

Isabelle Bertin
Directrice



C.G.T.-F.O.	
C.G.T.	
C.F.D.T.	 BERECOCHEA Marin CFDT PSTE
C.F.T.C.	 LEDRIMAN Marie CFTC
C.F.E.-C.G.C.	 P. Lavanon Fed. CFE-CGC Sec. Sec